Viser plus haut

Code de conduite Teradata Corporation

Table des matières

Importance de l'intégrité

- Lettre de la direction

Respect du code

- Qui doit respecter le code ?
- Les engagements associés à notre Code de conduite
- Se servir du code pour prendre des décisions conformes à l'éthique
- Demander conseil et signaler les violations
- Enquête sur les signalements de suspicions de violation
- Politique de lutte contre les représailles
- Responsabilités spécifiques des membres de la direction

Responsabilité des uns envers les autres

- Diversité, équité et intégration
- Non-discrimination, non-harcèlement et non-intimidation
- Éviter les conflits d'intérêts
- Santé et sécurité au travail
- Utilisation des biens de l'entreprise

S'adresser au grand public

- Tenir des registres précis
- Messagerie sur les réseaux sociaux, systèmes informatiques et systèmes de réseau
- Délit d'initié
- Communications externes de l'entreprise
- Activités politiques et œuvres caritatives

Respect de nos engagements

- Tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence
- Conformité des exportations et des importations
- Cadeaux et invitations
- Conformité de la politique Santé, Sécurité, Environnement
- Responsabilité sociale et droits humains

En quête d'innovation

- Informations exclusives et confidentielles
- Propriété intellectuelle des tiers
- Programmes professionnels certifiés Teradata
- Respect de la vie privée et protection des données
- Intelligence artificielle

Jouer les premiers rôles dans notre secteur d'activité

- Concurrence loyale
- Faire partie des associations et participer aux salons professionnels du secteur
- Traiter équitablement les clients
- Ne pas abuser de notre pouvoir sur le marché
- Veille stratégique

Ressources et personnes à contacter en cas de problèmes concernant l'éthique et la conformité

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Chez Teradata, nous sommes convaincus que la fiabilité des informations est une des clés de la réussite. La fiabilité crée des opportunités, qui sont le socle de l'innovation et des partenariats. Ensemble, nous permettons à nos clients et au monde dans lequel nous évoluons de viser plus haut.

Le Code de conduite Teradata (également appelé « Code ») est une synthèse des règles de bonne conduite que doivent respecter l'ensemble du personnel et des équipes Teradata, pour pouvoir viser encore plus haut. Le Code nous aide à comprendre comment assumer les responsabilités éthiques et juridiques associées au poste que nous occupons. Il nous permet également d'établir des règles claires et cohérentes que nous sommes tous tenus de suivre.

Le Code n'est qu'une synthèse générale. Vous trouverez un certain nombre de politiques référencées dans le Code et dans les communications Teradata. Ces politiques établissent plus en détail nos obligations. Nous encourageons également nos collaborateurs à nous signaler toute suspicion de violation. Vous ne devez surtout pas hésiter à poser des questions avant d'agir, afin d'obtenir à l'avance des réponses claires à propos du respect de notre Code, de nos politiques ou de nos obligations légales. Le Code doit être appliqué en accord avec nos Principes fondamentaux d'entreprise orientée client et marché, d'agilité dans l'exécution, et de responsabilité des uns envers les autres.

Notre Code s'applique à l'ensemble du personnel Teradata et à toutes nos succursales et filiales dans le monde.

Dans le présent document, « Teradata » désigne la société Teradata, ainsi que toutes ses filiales, sociétés apparentées, entreprises commerciales, équipes et opérations à travers le monde. Le terme « collaborateurs » de Teradata désigne tout salarié, prestataire indépendant, sous-traitant, intérimaire, agent, représentant, cadre supérieur et membre du Conseil d'administration de Teradata.

L'expression « partenaires d'affaires » de Teradata désigne tout fournisseur Teradata, tout prestataire, revendeur, distributeur, partenaire d'alliance, prestataire de services et autre tiers avec lequel nous faisons affaire, ou auquel nous proposons de faire affaire. Le terme « acteur » Teradata désigne tous les « collaborateurs » et tous les « partenaires d'affaires » de Teradata à travers le monde entier.

Politiques internationales Teradata

Le site Web de nos Politiques internationales est mis à la disposition de nos employés à l'adresse suivante **https://teradata.sharepoint.com/teams/policy**, ils pourront y trouver chacune des politiques auxquelles il est fait référence dans le Code.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Importance de l'intégrité

L'engagement de Teradata en faveur de l'excellence éthique

L'IA a ouvert une ère marquée par les bouleversements technologiques. Notre plate-forme est la plus ouverte et la plus connectée du marché en matière d'analyse des données et d'IA de confiance. Elle fournit des données harmonisées tout en optimisant l'innovation pour aider les entreprises face à la révolution de l'IA. En tant qu'entreprise, nous restons concentrés sur la croissance et l'innovation tout en maintenant notre engagement sans faille en faveur de la conduite éthique des activités.

Notre solide culture éthique est le résultat de pratiques commerciales éclairées mises en œuvre au quotidien à l'échelle de l'entreprise. Dans le cadre de notre stratégie, le Code de conduite guide la planification, les processus et la prise de décisions. Il complète également nos Principes fondamentaux de responsabilité des uns envers les autres, d'agilité dans l'exécution et d'entreprise orientée client et marché.

Chez Teradata, l'éthique est l'affaire de tous. Notre Conseil d'administration et notre direction donnent toujours la priorité à l'éthique et à l'intégrité en demandant aux collaborateurs d'être irréprochables en la matière. Nous agissons de manière rapide et résolue en cas de non-respect.

Nous sommes reconnus depuis plusieurs années comme « l'une des entreprises les plus éthiques au monde ». Nous devons cette réputation en matière d'intégrité à l'engagement collectif de nos collaborateurs. Pour renforcer notre réussite, nous invitons chacun d'entre vous, ainsi que les partenaires et les fournisseurs de la communauté, à s'engager personnellement à respecter notre Code de conduite et nos Principes fondamentaux pour tout ce qui a trait à Teradata. Notre Code de conduite doit vous servir de guide lorsque vous prenez des décisions en matière d'éthique. Lisez-le, déterminez comment l'appliquer à vos tâches quotidiennes, et reportez-vous y le plus souvent possible.

Grâce à vous, l'éthique, la conformité et l'intégrité restent au cœur de toutes nos décisions en tant qu'entreprise prospère attachée aux valeurs de confiance, de respect et d'objectif commun.

Steve McMillan
Président et Directeur général
Teradata Corporation

Respect du code

Notre Code constitue ce que nous attendons de nos collaborateurs, partenaires, et de notre équipe en général. Nos clients on placé leur confiance en nous et attendent que nous fassions ce qui est juste. Nous avons gagné cette confiance en posant des questions et en recueillant des réponses avant d'agir et en ne tolérant aucun acte répréhensible ou comportement inapproprié. Nous avons obtenu cette confiance en préservant notre réputation d'entreprise passionnée qui se consacre entièrement à ses clients et qui exerce ses activités de la façon la plus juste et la plus intelligente possible. Et aussi longtemps que nous garderons cette confiance, nous continuerons de bâtir un avenir radieux pour notre entreprise, nos actionnaires, nos partenaires d'affaires, nos communautés et nos clients.

Si quoi que ce soit semble étrange, à l'air suspect, à l'air inapproprié, ou semble inapproprié, nous devons nous poser des questions. Si notre Code et nos politiques n'abordent pas clairement une question en particulier, nous devons chercher conseil auprès d'autres sources. Nous devons sans cesse nous battre pour garder cette confiance et la garder en faisant ce qui est juste.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Qui doit respecter le code ?

Le Code Teradata s'applique à toutes les équipes Teradata à travers le monde. Nous attendons également de nos partenaires d'affaires qu'ils respectent nos règles de bonne conduite dans le cadre de leurs activités associées à Teradata.

Les filiales, sociétés affiliées, entreprises commerciales, opérations et équipes Teradata peuvent décider de mettre en place d'autres règles et normes en complément de notre Code. Si les règles et normes complémentaires s'appliquent à vous, vous devez toujours suivre la règle la plus stricte, de sorte à respecter systématiquement notre Code et les règles s'appliquant uniquement à certains postes ou à certaines équipes spécifiques.

En incorporant notre Code dans toutes nos activités quotidiennes, nous réussirons à nous assurer d'exercer notre activité de la façon la plus juste possible. Toute personne agissant de façon contraire aux principes et règles établis par notre Code fera l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail, conformément au droit local.

Les engagements associés à notre Code de conduite

Nous exerçons notre activité de façon éthique et en stricte conformité avec notre Code et nos politiques.

Notre Code nous sert de guide pour assurer le respect de nos Principes fondamentaux.

Nous demandons conseil et signalons tout problème et toute violation.

Nous traitons tout le monde avec respect.

Nous respectons la loi.

Nous nous comportons de façon loyale vis-à-vis de la concurrence.

Nous évitons les conflits d'intérêts.

Nous protégeons nos actifs.

Nous protégeons les données et informations personnelles.

Nous tenons des registres précis.

Nous appliquons systématiquement notre Code et nos Politiques.

Nous interdisons toute forme de représailles à l'encontre des personnes qui ont signalé des problèmes en toute bonne foi.

Nous faisons systématiquement ce qui est juste.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Se servir du code pour prendre des décisions conformes à l'éthique

Notre Code établit les bases et les règles de la façon dont nous exerçons notre activité chez Teradata. Toutefois, notre Code et nos politiques ne sont que des guides pour une conduite éthique. Ils ne peuvent couvrir toutes les situations possibles ou traiter de toute question à laquelle un acteur Teradata pourrait faire face. Si vous avez des doutes sur la meilleure chose à faire, vous devriez vous adresser à quelqu'un. L'éthique nous oblige à obtenir une réponse avant d'agir en cas de doutes sur le bien-fondé d'un acte.

En de très rares occasions, il peut s'avérer judicieux de ne pas suivre ou de modifier ce que prévoit notre Code ou l'une de nos politiques dans un cas particulier. Cela peut être le cas si le fait de poser un acte spécifique constitue une violation et si celui d'en poser un autre, voire de ne rien faire du tout, constitue également une violation, ou en cas de modification des exigences légales après la rédaction de la mention spécifique. Si vous vous retrouvez dans certaines circonstances dans lesquelles vous pensez faire face à un dilemme éthique ou à une contradiction, vous devez signaler le problème immédiatement. Reportez-vous à la section « Demander conseil et signaler les violations » ci-dessous. Le plus important est de demander conseil avant d'agir lorsque vous êtes confronté à ce type de dilemme ou de doute.

À l'exception des dérogations autorisant le non-respect des règles expressément prévues dans nos politiques, toutes les dérogations au Code et à nos politiques nécessitent le consentement préalable écrit du service juridique de Teradata. Seule la Commission d'audit du Conseil d'administration de Teradata a la possibilité d'accorder des dérogations au respect de notre Code, de la part des membres de la direction ou du Conseil d'administration de Teradata et cela uniquement dans certaines situations très spécifiques, dans le strict respect des obligations adéquates de divulgation et de transparence. Tous les membres de notre société, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie, ont l'obligation de se conformer aux mêmes règles de bonne conduite.

Et nous sommes même bien plus intransigeants avec les membres de la direction et du Conseil d'administration de notre société et nos attentes sont plus élevées à leur égard.

Demander conseil et signaler les violations

Les violations de notre Code sont des actes graves susceptibles de porter grand préjudice à notre réputation et à nos relations professionnelles. Si vous avez des doutes ou des questions, ou si vous avez vent d'une conduite qui constitue selon vous une violation de notre Code, de nos politiques, ou de la loi, vous avez le devoir et l'obligation d'en parler. Signaler vos doutes en toute bonne foi, ce qui implique d'avoir le récit sincère et complet d'un possible problème, nous permet d'éviter ou de résoudre les problèmes au travail avant qu'ils ne prennent une autre tournure.

Si vous suspectez une violation d'ordre juridique ou éthique, signalez-la à l'une des personnes suivantes :

Votre responsable (si la perspective de signaler un problème à votre responsable ne vous paraît pas problématique)

Un supérieur hiérarchique

Le représentant du service des ressources humaines

Le service Éthique et Conformité Teradata par courrier électronique à l'adresse suivante : E&C@Teradata.com

Le service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique, qu'il est possible de contacter en ligne à l'adresse suivante : **www.integrity-helpline.com/tdhelp.jsp** ou par téléphone au +1-866-455-0993. Le numéro de téléphone service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique est indiqué sur la plupart des badges d'identification des collaborateurs Teradata, il vous est donc facile d'y avoir

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

accès à tout moment. Le service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique garantit l'anonymat de votre signalement, lorsque cela est autorisé par la loi.

Tout membre du service juridique Teradata

Tout membre de l'équipe de spécialistes Teradata dans le domaine en question (par exemple, le Service de sécurité en cas de suspicions de vol, ou l'Audit interne en cas de suspicions d'irrégularités financières).

Bien que vous ayez la possibilité de faire un signalement anonyme, il peut s'avérer difficile de faire suivre les détails spécifiques de votre problème. Dans certains pays, les lois locales peuvent vous obliger à vous identifier. Le service Éthique et Conformité ou le service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique si l'une de ces lois s'appliquent à votre signalement. Nous vous encourageons à vous identifier lorsque vous contactez ces ressources de sorte que nous puissions mener une enquête approfondie concernant le problème. Si vous communiquez votre nom ou si vous venez nous rencontrer en personne, nous prendrons toutes les mesures nécessaires dans toute la mesure permise par la législation en vigueur pour protéger votre identité, nous ne divulguerons votre nom qu'en cas de nécessité.

Enquête sur les signalements de suspicions de violation

Teradata prend au sérieux tout signalement de problème lié à la conduite professionnelle. Nous analysons et enquêtons sur tous les signalements de suspicions de comportements répréhensibles tout en traitant vos informations personnelles avec discrétion. Indépendamment de son ancienneté chez Teradata, tout collaborateur qui commet une violation du Code, de nos politiques ou des lois fera l'objet de sanctions disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail, sauf interdiction en vertu du droit local. Pour en savoir plus sur notre gestion des enquêtes, **cliquez ici**.

Si l'on vous demande votre aide dans le cadre d'une enquête, vous devez répondre à toutes les questions en toute honnêteté et coopérer pleinement. Mentir, dissimuler des faits, ou essayer de dissimuler une violation d'ordre éthique ou juridique constitue une grave violation de notre Code et peut entraîner une rupture du contrat de travail.

Si vous ne vous sentez pas de signaler vos suspicions à l'une des ressources indiquées ici, vous avez la possibilité de les signaler directement à la Commission d'audit du Conseil d'administration de Teradata par lettre écrite à l'attention du/de la Secrétaire général(e) au siège social international de Teradata : Audit Committee of the Board of Directors, Teradata Corporation, Attention: Corporate Secretary, 17095 Via Del Campo, San Diego, California (États-Unis) 92127.

Politique de lutte contre les représailles

Tous les collaborateurs Teradata doivent se sentir libres de signaler une quelconque suspicion de violation de la loi, de notre Code, ou de nos politiques sans craindre la moindre répercussion négative sur leur emploi ou autre lien professionnel avec Teradata. Teradata créée un environnement qui favorise le signalement des problèmes. Pour soutenir cette approche, nous condamnons fermement toute forme de représailles à l'encontre des personnes qui ont posé des questions, formulé des suspicions ou transmis des rapports en toute bonne foi, ainsi qu'à l'encontre des personnes qui ont participé aux audits et enquêtes en matière d'éthique et de conformité.

Les représailles désignent toute conséquence négative que vous êtes susceptible de subir après avoir effectué un signalement, participé à une enquête ou posé une question. Il peut s'agir d'une rétrogradation inappropriée, d'une évaluation injustement négative des performances ou d'une réduction injustifiée de votre prime ou de votre salaire. Elles peuvent prendre des formes plus subtiles comme l'exclusion de projets ou de réunions clés. Si vous pensez avoir subi des représailles ou en avoir été témoin, contactez l'une des ressources susmentionnées. En

signalant des représailles, vous vous engagez en faveur de l'éthique et de l'intégrité dans notre environnement professionnel, ce qui participe à faire de Teradata un lieu où il fait bon travailler.

La bonne foi ne signifie que vous devez absolument avoir vu juste, mais cela signifie plutôt que vous avez fourni toutes les informations en votre possession, que vous pensez être véridiques. Une personne est réputée faire preuve de mauvaise foi lorsqu'elle fournit des informations qu'elle sait être fausses, souvent dans l'intention de causer du tort à quelqu'un en particulier ou de se venger. De la même façon que nous ne tolérons pas les représailles, nous ne tolérerons pas non plus le fait de communiquer de fausses informations de mauvaise foi.

Responsabilités spécifiques des membres de la direction

Les collaborateurs Teradata qui ont pour mission de surveiller les autres ont des obligations et des responsabilités supplémentaires. Les responsables doivent faire preuve, par leurs paroles, leurs décisions et par leurs actes, d'un engagement personnel à faire preuve d'une intégrité sans faille. En tant que responsable Teradata, voici, entre autres, ce que nous attendons de vous :

Montrer l'exemple en respectant personnellement et systématiquement le Code et les politiques Teradata.

Veiller, par le biais de discussion, de communication et de formation, à ce que les collaborateurs dans votre équipe et vos partenaires d'affaires comprennent notre Code et les politiques concernées.

Vérifier que les collaborateurs membres de votre équipe respectent notre Code et incarnent les principes fondamentaux de Teradata avant de les promouvoir à un poste à plus grandes responsabilités.

Reconnaître et récompenser les collaborateurs qui montrent le bon exemple par leurs actes et leur comportement.

Rester vigilant et, le cas échéant, signaler au Service Éthique et Conformité Teradata tout comportement répréhensible potentiel au sein de votre équipe ou sur le lieu de travail.

Créer un environnement qui encourage les collaborateurs Teradata à signaler toute question ou tout problème d'éthique, de conformité, et de respect de la politique de l'entreprise.

Ne jamais tenter de représailles ou permettre qu'il y ait des représailles contre les personnes qui ont fait part de leurs suspicions en toute bonne foi.

Les responsables qui sont au courant ou qui devraient être au courant de certaines violations et qui n'ont rien fait et/ou qui ne les ont pas signalées peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires. N'oubliez pas, en tant que responsable Teradata, il est de votre devoir de donner le ton et de montrer que l'intégrité est notre principale priorité chez Teradata.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Responsabilité des uns envers les autres

Chez Teradata, nous mettons tout en œuvre pour créer un environnement de travail qui favorise le respect de nos collaborateurs, clients et partenaires d'affaires et qui intègre et reflète la diversité des communautés au sein desquelles nous évoluons. Dans le cadre de cette promesse, nous avons mis en place des politiques contre la discrimination, le harcèlement, l'intimidation et les représailles. En tant qu'entreprise qui se veut contre toute forme de racisme, nous apportons notamment notre soutient dans la lutte contre tout système, toute valeur, tout comportement ou tout processus susceptible, par inadvertance, de perpétrer du racisme ou toute autre forme d'inégalité au sein de notre entreprise.

Diversité, équité et intégration

En tant qu'entreprise internationale, nous comprenons que c'est cette diversité des individus, des cultures, des idées, de formation et d'origine, qui nous permet de promouvoir l'innovation et d'améliorer les produits et les services que nous fournissons à nos clients. En favorisant un environnement sûr, collaboratif et inclusif, nous permettons à tout un chacun chez Teradata d'exprimer son plein potentiel.

Nous respectons à la lettre le droit et la législation des pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Toutefois, notre engagement pour la diversité, l'équité et l'intégration va bien au-delà de la conformité juridique. Nous mettons tout en œuvre pour créer un lieu de travail où la différence de culture et d'idée est valorisée, soutenue et encouragée. Nous revoyons régulièrement nos politiques, systèmes et conditions de travail pour garantir les mêmes opportunités à tout le monde et pour nous assurer que nous intégrons tous nos collaborateurs dans nos actions. Nous proposons également des opportunités d'apprentissage à tous les employés, dans des domaines associés à la culture, au leadership inclusif, à la gestion des partis pris et préjugés, et au traitement équitable pour tous. Nos Communautés d'intégration Teradata proposent à nos collaborateurs de divers horizons un encadrement et un accompagnement dans le cadre du développement de leur réseau. Chez Teradata, nous essayons également d'intégrer de la diversité parmi nos fournisseurs dans le cadre de notre processus d'approvisionnement en identifiant les entreprises qui favorisent la diversité et en achetant auprès d'eux. Notre mission n'est cependant pas terminée, et nous mettrons tout en œuvre pour continuer à grandir et à apprendre dans ce domaine.

Non-discrimination, non-harcèlement et non-intimidation

Chez Teradata, nous militons fermement et sincèrement pour un lieu de travail sans discrimination, harcèlement, ni intimidation. Nous sommes fermement décidés à combattre et à éliminer toute forme de discrimination et de racisme, il peut s'agir d'actions, de comportements ou de paroles, directs ou indirects, qui marginalisent, excluent et discriminent les individus par rapport à leur appartenance à un groupe ethnique ou à une race en particulier.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'intégration

- Nous encouragerons tous nos collaborateurs à s'exprimer lorsqu'ils sont victimes d'intolérance, de mauvais traitement, d'incivilité, ou de préjugés exprimés de façon consciente/inconsciente, ou lorsqu'ils en sont témoins.
- Nous nous poserons la question de savoir si nos actes et nos paroles reflètent nos principes d'intégration.
- Nous amorcerons des discussions constructives et parfois difficiles avec nos collègues.
- Nous nous engageons à favoriser un environnement inclusif pour tous. Nous prendrons en compte les perspectives diverses et respecterons tous les points de vue et formes d'expression différents des nôtres.
- Nous veillerons à ce que nos actes et nos paroles reflètent notre engagement en faveur de nos principes d'intégration.
- Nous encouragerons chacun à sortir de sa zone de confort pour tirer un enseignement des expériences et des points de vue des autres.

Teradata est une entreprise engagée dans la lutte contre le racisme. En outre, le racisme n'a pas sa place dans notre entreprise. Nous mettons tout en œuvre au quotidien pour identifier et éradiquer tout système, toute valeur, tout comportement ou tout processus favorisant le racisme systémique. Pour cela, nous nous engageons à :

- contribuer activement à véhiculer une culture dans laquelle le racisme n'a pas sa place ;
- identifier tout incident de discrimination raciale et à en tenir compte, à apporter notre soutien aux collaborateurs qui en ont souffert ou qui continuent d'en souffrir ;
- Tirer des enseignements de ces événements pour souligner l'importance de la diversité, de l'équité et de l'intégration, notamment notre responsabilité collective de lutte contre les processus et comportements racistes

En nous engageant à adopter ces comportements et à agir pour ces valeurs, nous créerons ensemble un environnement dans lequel tous nos collaborateurs se sentiront en sécurité, sans la moindre forme de discrimination et de racisme.

Nous condamnons toute discrimination illégale dans tout processus décisionnel, notamment lors de l'embauche d'un salarié ou du choix d'un partenaire d'affaires. Nous embauchons, choisissons, réalisons des évaluations des performances et accordons des promotions sur la base du mérite, sans jamais discriminer quiconque en fonction de caractéristiques protégées comme la race, la couleur, la religion, la nationalité d'origine, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, le fait d'être enceinte, l'identité de genre, l'expression de genre, l'état matrimonial, le statut militaire ou de vétéran, ou toute autre caractéristique juridiquement protégée. Nous ne tolérons aucun comportement donnant lieu à de la discrimination sur la base de ces caractéristiques ou d'autres caractéristiques protégées. Nous sommes également déterminés à éliminer toute pratique et toute procédure qui pourrait résulter en une discrimination non intentionnelle ou involontaire.

Le respect de l'autre requiert aussi un environnement de travail sans aucune forme illégale de harcèlement et d'intimidation. Est considérée comme harcèlement toute forme de comportement indésirable ou offensant envers une autre personne sur la base de caractéristiques protégées lorsque : (1) ledit comportement a entraîné une condition explicite ou implicite de travail ou est utilisé pour prendre une décision relative à l'emploi du salarié victime de harcèlement ; ou (2) le harcèlement est si grave ou généralisé qu'il créé un environnement de travail intimidant, hostile ou tendu. Le harcèlement peut être de nature sexuelle ou non-sexuelle. Le harcèlement sexuel implique des avances sexuelles malvenues, des demandes de faveurs sexuelles, ou autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle sur le lieu de travail.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Bien qu'il n'existe pas de définition légale de l'intimidation, elle peut être décrite comme un comportement indésirable de la part d'une personne ou d'un groupe qui est soit offensant, intimidant, malveillant ou insultant, soit comme un abus ou un abus de pouvoir qui déstabilise, humilie ou cause un préjudice physique ou émotionnel à quelqu'un. L'intimidation peut prendre la forme d'un comportement régulier ou d'un incident ponctuel, se manifester sur les réseaux sociaux, dans des courriers électroniques ou des appels, avoir lieu en face-à-face, au travail ou dans un contexte professionnel et ne pas être toujours évidente ou susceptible d'être remarquée par des témoins.

Peu importe la forme qu'ils prennent, le harcèlement et l'intimidation peuvent interférer avec les performances professionnelles d'une personne ou avoir un impact négatif sur ses opportunités professionnelles. Chez Teradata, nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou d'intimidation que ce soit dans les locaux de la société ou en dehors, comme lors de fêtes de vacances, d'événements visant à consolider une équipe, de célébrations, de conférences professionnelles ou de voyages d'affaires, que cela se produise en ligne via des outils de communication interne ou des plates-formes de réseaux sociaux internes ou externes.

Chez Teradata, nous prenons très au sérieux les signalements et suspicions de discrimination, de harcèlement et d'intimidation, de même que les incidents de racisme ou de harcèlement sexuel. Si vous pensez être victime de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation, ou si vous avez connaissance d'une situation constituant une violation de nos politiques contre la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation, vous devez le signaler immédiatement grâce aux méthodes de signalement prévues dans notre Code. Les responsables qui reçoivent des plaintes d'éventuels comportements répréhensibles, ou qui sont témoins d'une situation qui pourrait constituer de la discrimination, du harcèlement ou de l'intimidation, doivent faire remonter la plainte ou le comportement répréhensible à un membre des Ressources Humaines Teradata ou au service Éthique et Conformité Teradata, afin qu'une enquête puisse être diligentée et que nous puissions prendre les mesures appropriées pour pallier cette situation. Nous apportons notre soutien à toute opportunité d'identifier, d'enquêter et de résoudre les problèmes en amont, avant qu'ils ne s'aggravent. Chez Teradata, nous condamnons fermement toutes représailles envers quiconque signale une discrimination, un harcèlement ou de l'intimidation en toute bonne foi, en son âme et conscience.

Signes indicateurs de harcèlement sexuel ou autre forme de harcèlement

Les commentaires, blagues ou images offensantes, inappropriées, humiliantes, ou malvenues sur le lieu de travail (y compris dans des courriers électroniques et autres moyens de communication électroniques utilisant les ressources de la société) concernant les pratiques sexuelles, l'attractivité sexuelle, la sexualité, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la race, la nationalité d'origine, la religion, le handicap, la grossesse, ou toute autre caractéristique juridiquement protégée, sont interdits.

Tolérance zéro vis-à-vis du racisme

Raconter une blague raciste, utiliser une épithète ou un symbole relatif à la race, faire preuve d'un comportement reflétant l'idée de la supériorité intrinsèque d'un groupe ethnique par rapport à un autre, ou le profilage ethnique, sont des exemples de comportement interdit chez Teradata.

Éviter les conflits d'intérêts

Nous faisons tous tout notre possible pour faire de Teradata une entreprise à succès. Les conflits d'intérêts peuvent interférer avec notre succès. Des conflits peuvent survenir lorsque nos intérêts personnels, familiaux, ou financiers interfèrent (ou semblent simplement interférer) avec notre capacité à prendre des décisions professionnelles objectives dans le meilleur intérêt de Teradata. Nous devons tous éviter toute situation où nous nous sentons partagés entre notre loyauté vis-à-vis de Teradata et des intérêts extérieurs.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de situations de conflit habituelles. Si vous faites face à un conflit d'intérêts avéré ou présumé, signalez-le immédiatement à votre responsable. Tandis qu'une situation de conflit potentiel particulière n'arrivera pas toujours au niveau d'une violation du Code, le fait de ne pas signaler un conflit le peut.

Faire affaire avec la famille et les amis

Un conflit d'intérêts peut survenir si vous (ou votre conjoint, parent, ou ami proche) avez des intérêts personnels dans une société qui fournit ou aimerait fournir des biens ou des services à Teradata, est client ou client potentiel de Teradata, ou est si elle est en concurrence directe avec Teradata. Si vous vous retrouvez dans cette situation, vous ne devez pas profiter de votre position pour influencer le choix, le processus d'appel d'offres ou les négociations impliquant cette partie. Si vous intervenez directement dans le choix de fournisseurs et si le conflit potentiel implique un fournisseur ou un potentiel fournisseur, vous devez avertir immédiatement votre responsable et vous retirez du processus de prise de décision. Vous ne devez pas non plus participer à l'évaluation de la qualité des biens ou des services fournis si le prestataire ou le fournisseur avec lequel vous avez un lien est celui qui a été retenu.

Si vous avez un parent ou un ami proche qui travaille pour un concurrent, vous devez l'indiquer à votre responsable et prendre des précautions supplémentaires pour éviter de lui donner accès aux systèmes informatiques et informations confidentielles Teradata et de communiquer avec cette personne à propos de sujets prévus par notre politique antitrust et de lutte contre la concurrence déloyale, ainsi que par nos Politiques et les stipulations de notre Code anti-délit d'initié.

Toute relation amoureuse entre le représentant d'un vendeur et le représentant d'un acheteur soulève également des problèmes de conflit d'intérêts qui doivent être signalés et réglés avant toute transaction impliquant leurs employeurs.

La politique Teradata relative à l'emploi de membres de la famille (**Politique de gestion de l'entreprise (« CMP ») 201**) nous interdit généralement d'embaucher, de superviser ou d'encadrer un membre de la famille ou une personne avec laquelle nous entretenons une relation amoureuse. Si vous faites face à ou si vous avez connaissance d'un tel conflit, vous devez le signaler immédiatement à votre responsable et aux représentants des Ressources humaines de Teradata, afin que l'embauche, la supervision, et/ou le contrôle de la relation entre les deux personnes impliquées soit modifiés ou solutionnés.

Investissements et travail extérieurs

Avoir un emploi en dehors de Teradata ou détenir un nombre important de parts chez un concurrent de Teradata peut également faire naître un conflit d'intérêts pour un collaborateur Teradata. Si vous êtes salarié à temps plein chez Teradata, vous ne pouvez pas exercer une autre activité en dehors de Teradata qui interfère avec la bonne exécution de votre contrat de travail chez Teradata. Cela comprend le fait d'exercer une activité extérieure durant vos heures de travail chez Teradata, ou d'utiliser les biens, le matériel, les réseaux, les informations, ou autres ressources Teradata pour une activité professionnelle qui n'a rien à voir avec Teradata. Par ailleurs, siéger au conseil d'administration d'une autre société anonyme ou cotée en bourse peut poser des problèmes de conflit d'intérêts. Les collaborateurs Teradata doivent parler à leur responsable et au service juridique Teradata de toutes ces nouvelles propositions de poste et des questions relatives au fait de détenir un nombre important de parts chez un concurrent. Nous pouvons généralement trouver une solution dans ce genre de situations en communiquant à propos des limites, des attentes, des exigences du poste, ainsi que de la portée prévue de l'actionnariat.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Opportunités d'affaires

Dans certains cas, de par votre poste chez Teradata, il se peut que vous ayez vent d'une opportunité d'achat ou d'investissement qui pourraient intéresser Teradata. Vous devez sans délai parler à votre responsable de cette opportunité pour que nous puissions l'évaluer. Si nous décidons de ne pas aller au bout de cette opportunité, vous devez quand même obtenir l'autorisation écrite de votre responsable et du service Éthique et Conformité Teradata avant de faire quoi que ce soit ou d'en parler à quelqu'un d'autre.

Gérer les conflits d'intérêts

Nous reconnaissons qu'un conflit d'intérêts peut survenir à tout moment sans mauvaises intentions et que certains changements de circonstances peuvent survenir et créer un conflit ou donner lieu à un conflit d'intérêts là où aucun conflit de la sorte n'existait auparavant.

La chose la plus importante à ne pas oublier concernant ce sujet, c'est que dès que vous avez connaissance d'une possible situation de conflit d'intérêts, vous devez en parler à votre responsable. Votre responsable, en collaboration avec les Ressources humaines Teradata, le service juridique, et/ou le service Éthique et Conformité Teradata, déterminera ce qu'il faut faire pour solutionner ce problème, ou il vous donnera l'autorisation de poursuivre avec la garantie que vous prendrez les mesures de précaution adéquates pour que le conflit d'intérêts ne devienne pas réalité.

Conseils en matière de conflit d'intérêts

Question : votre oncle possède et gère une entreprise qui fournit un certain type de service et vous apprenez que Teradata est également sur le marché de ce type de service. Pouvez-vous recommander les collaborateurs Teradata participant à la prestation de ce type de service à l'entreprise de votre oncle ?

Réponse : oui, mais, conformément à la Politique relative aux conflits d'intérêts, vous devez préciser le lien qui vous unit à cette entreprise lors de la recommandation. De plus, vous ne devez en aucun cas être impliqué(e) dans le processus de prise de décision lors du choix des fournisseurs pour ce service ; négocier, mettre en place, ou gérer ce service, s'il est assuré par l'entreprise de votre oncle ; évaluer la qualité du service ; ou valider les paiements destinés à l'entreprise de votre oncle. La communication, la transparence et le fait de se tenir en retrait du processus de prise de décision associé, de la gestion et des circuits de paiement sont les éléments clés pour rester conforme aux règles et politiques dans ces circonstances.

Santé et sécurité au travail

Chez Teradata, nous mettons tout en œuvre pour faire bénéficier à chaque collaborateur et chaque partenaire d'affaires d'un environnement de travail sain et sûr. Nous n'exerçons aucune activité sans prendre toutes les précautions nécessaires en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela s'applique aux lieux de travail physiques et virtuels.

Nous nous sommes également engagés à ce que notre entreprise soit un lieu où les drogues de toutes sortes sont strictement interdites. Cela signifie que nous devons tous ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues sur le lieu de travail. L'utilisation, la possession, la distribution ou la vente de drogues illégales, l'utilisation abusive ou l'abus de médicaments sous ordonnance ou autres drogues légales dans les locaux de la société ou en mission pour l'entreprise est strictement interdit(e). L'alcool peut être consommé avec modération lors de certains événements approuvés par la direction, et organisés par la société, mais dans le strict respect des règles de l'événement, et uniquement si le collaborateur ou la collaboratrice qui consomme de l'alcool accepte d'assumer la pleine responsabilité de sa consommation et de son comportement et si le collaborateur ou la collaboratrice ne conduit pas de véhicule à moteur dans le cas où il ou elle a dépassé le taux d'alcool autorisé.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Aucune violation de notre politique de lutte contre l'abus d'alcool et la consommation de drogues sur le lieu de travail ne sera tolérée. Nous disposons de programmes de soutien associés qui ont été mis en place pour venir en aide à nos collaborateurs et collaboratrices ayant des problèmes de drogue, d'alcool ou autres addictions. Les collaborateurs qui en souffrent sont encouragés à utiliser ces programmes. Vous trouverez des informations à propos de ces services via le Programme d'aide des salariés Teradata.

Chez Teradata, nous attendons de nos collaborateurs qu'ils se traitent les uns les autres avec respect et courtoisie. Nous ne tolérerons aucune menace, ni aucun acte de violence. Si vous êtes témoin d'une scène de violence réelle ou de menaces sur le lieu de travail, vous devez en parler immédiatement à votre responsable, au directeur de locaux, ou au représentant des Ressources humaines.

Utilisation des biens de l'entreprise

Les biens de Teradata (ses informations, installations, équipements, réseaux, matériel, biens immobiliers, technologie et réputation) sont le fruit d'un dur labeur, de l'accomplissement et du dévouement de l'équipe entière. Nous avons tous intérêt à ce que le succès de Teradata perdure et nous sommes tous à la base de ce succès. Nous devons protéger nos biens, les données associées et informations personnelles contre tout vol, tout dégât, toute perte, toute utilisation abusive et veiller à ce qu'ils soient utilisés uniquement pour Teradata et à des fins approuvées par Teradata.

Nous reconnaissons que nos collaborateurs peuvent occasionnellement faire un usage personnel limité de certains des biens de notre entreprise. Toutefois, tout usage régulier ou prolongé du temps, des biens, ou des ressources Teradata, à des fins personnelles est strictement interdit. Tout usage autre qu'un usage minimal des ressources Teradata à des fins personnelles ou pour des œuvres caritatives ou d'aide à des communautés non approuvées par Teradata doit faire l'objet du consentement préalable de votre responsable.

En cas de doute sur le caractère approprié de l'ampleur, du type, ou du contenu de l'usage personnel des biens Teradata, n'hésitez pas à en parler avec votre responsable, à lui demander son autorisation au préalable et évitez d'utiliser les biens de Teradata à ces fins tant que nous n'avez pas reçu la permission de le faire.

Le Code Teradata s'applique à un usage professionnel et à un usage personnel autorisé des biens de Teradata. Cela signifie que vous ne devez pas utiliser les biens de Teradata à toute fin en violation du Code ou de nos politiques, comme pour accéder à, visionner, stocker, ou envoyer du contenu pornographique ; s'adonner à des actes de discrimination, de harcèlement, d'intimidation, de représailles, ou de menaces de violence ; ou à des paris illégaux, à de la prostitution, ou à toute activité illicite. Toute violation donnera lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail.

S'adresser au grand public

Notre entreprise évolue sur un marché très concurrentiel. Nous devons constamment innover et améliorer nos solutions et produits pour répondre aux besoins de nos clients et tenir la cadence face à nos concurrents. Fait tout aussi important, nous devons veiller à être entièrement irréprochables en matière de comportement et à rester authentiques et vrais dans nos rapports avec le grand public, dans un souci de cohérence par rapport à notre image de marque et à nos principes.

Tenir des registres précis

Nous avons tous l'obligation de veiller à ce que les registres et archives de Teradata soient complets et précis. Tous nos documents et toutes nos dépenses financières, y compris tous nos reçus et demandes de remboursement de frais de déplacement, d'invitation et d'achat de cadeaux, tous nos achats, les bons de

commande de nos prestataires et sous-traitants, les contrats, bons de travaux, écritures et règlements, rapports et documents financiers relatifs aux projets, doivent refléter de façon juste et précise la véritable nature, les montants, les dates réelles correspondantes, les parties impliquées et l'objet de la dépense/transaction.

Cela signifie que nous ne devons ni établir ni utiliser de quelconques fonds provenant de caisses occultes, de réserves d'argent répertoriées nulle part, ou d'actifs/de comptes non autorisés pour des pots-de-vin, des dessous-de-table, des voyages, des invitations, des cadeaux, des faveurs, des objets personnels, le paiement de factures, des remises, des rabais, des achats, des prestataires, des sous-traitants, des contrats, des bons de travail ou toute autre fin illicite. Vous ne devez jamais réaliser des écritures fausses ou artificielles sur les notes de frais, les bons d'achat, les factures, les outils/méthodes d'établissement de rapports projet, ou autres registres et archives de Teradata.

Nous avons besoin d'informations précises pour prendre les meilleures décisions et les plus efficaces possible pour notre entreprise. Pour remplir nos obligations et pour pouvoir rendre des comptes à nos clients, collaborateurs, partenaires d'affaires, actionnaires, et aux autorités publiques, nous devons tenir des archives et des registres complets, honnêtes, précis et ponctuels de toutes nos transactions commerciales. La tenue de registres précis est très importante pour que nous puissions remplir nos obligations financières, juridiques et de déclaration.

Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils veillent à ce que nos archives et nos registres soient précis. Nous devons nous assurer que tous les rapports que nous établissons (y compris la déclaration des heures travaillées, des frais professionnels encourus et toutes les autres activités liées à l'entreprise), ainsi que tous les reçus et autres justificatifs, dates et informations, ne sont pas falsifiés, erronés, ou faux d'une quelconque façon. Vous devez faire vos déclarations et déposer vos rapports dans les temps et avec précision. Si après avoir consulté les politiques Teradata concernées, vous avez toujours un doute sur le fait que certains frais soient des frais professionnels légitimement remboursables/exigibles ou sur le fait qu'ils soient autorisés par nos politiques, vous devez poser la question à votre responsable ou aux autres spécialistes du domaine concerné au sein de l'entreprise avant d'agir et avant de soumettre votre demande de paiement/remboursement. Les collaborateurs seront tenus pour responsables et feront l'objet de sanctions disciplinaires en cas de dépôt de fausses déclarations ou de fausses demandes de paiement / remboursement.

Nous ne devons jamais enregistrer ou traiter une transaction ou un paiement, ni comptabiliser des commandes et des recettes, sans l'ensemble des pièces justificatives appropriées. Falsifier, contrefaire, ou antidater des registres, archives, commandes, contrats, autorisations, factures, acceptations, ou tout document susceptible d'être utilisé en lien avec la comptabilisation de recettes ou autre traitement comptable approprié est toujours une mauvaise chose et ne sera aucunement toléré. Chacun d'entre nous doit coopérer pleinement avec le personnel en charge des contrôles financiers, le personnel en charge de la vérification de la comptabilisation des recettes et les commissaires aux comptes internes et externes, pour les aider dans leur effort de vérification de l'exactitude des registres et des archives de la société conformément aux exigences juridiques et comptables. Refuser de coopérer, fournir des informations de nature à induire en erreur, ou interférer volontairement lors d'un contrôle, d'un audit ou d'une enquête entraînera des sanctions disciplinaires.

Bien tenir les registres de la société après leur création est également très important. Nous avons adopté une Politique de conservation des documents (la **Politique comptable et financière interne (CFAP) 111**) détaillant comment tenir des registres pendant les périodes requises et comment les détruire lorsqu'on en a plus besoin. Si vous avez des doutes sur les documents que vous devez conserver et sur la période pendant laquelle vous devez les conserver, n'hésitez pas à consulter notre Politique de conservation des documents et assurez-vous de bien suivre le calendrier de conservation des documents correspondant à votre domaine ou aux types de documents avec lesquels vous travaillez.

Par ailleurs, n'oubliez pas qu'en cas de poursuites judiciaires réelles, de menaces de poursuites judiciaires, ou d'enquêtes du gouvernement, il se peut qu'une Obligation de conservation soit mise en place sur certains

documents et dossiers. Notre réputation pourrait être en jeu lors de ces poursuites judiciaires si nous n'obtenons pas ou si nous sommes incapables de fournir les documents et dossiers demandés. Dans ces cas, vous serez contacté par le service juridique Teradata. Si une Obligation de conservation s'applique à vous ou aux documents ou dossiers en votre possession ou sous votre responsabilité, vous devez conserver tous les documents concernés par les consignes de l'obligation de conservation.

Signes indicateurs de fraude

L'individu se trouve au bureau à des heures inhabituelles sans raisons apparentes ou légitimes.

L'individu accède discrètement à des documents de la société qui n'ont rien à voir avec ses fonctions au sein de l'entreprise, ou en fait une copie, sans aucune raison professionnelle apparente ou légitime.

Le style de vie de la personne reflète le fait qu'elle vit au-dessus de ses moyens.

L'individu manque de stabilité personnelle ; l'individu connaît en ce moment un traumatisme émotionnel dans sa vie privée ou professionnelle ; l'individu fait face à des attentes injustifiées/déraisonnables de la part de sa famille, de l'entreprise, de sa communauté, d'un point de vue financier, ou par rapport à son mode de vie.

L'individu essaie constamment de profiter du système, de compromettre ou de manipuler les procédures, ou d'outrepasser ses pouvoirs.

Tout recours à un intermédiaire/prestataire non nécessaire ; à un intermédiaire/prestataire non qualifié ou qui n'a pas été totalement vérifié ; tout collaborateur qui a un accord ou une relation personnelle non déclarée avec un intermédiaire ou un prestataire.

Descriptions ou dates sur des factures, des bons de commande ou des énoncés de travaux ne correspondant pas aux éléments/dates réellement impliqués/fournis ; factures ou bons d'achat relatifs à un lot de transactions réparties sur plusieurs factures ou bons de commande pour pouvoir contourner les autorisations requises pour ce genre de montant élevé.

Transfert d'informations/d'actifs/de données Teradata vers des comptes personnels de messagerie sans autorisation préalable ; utilisation du compte personnel de messagerie plutôt que les comptes de messagerie Teradata.

Messagerie sur les réseaux sociaux, systèmes informatiques et systèmes de réseau

Les réseaux sociaux et Internet sont des outils professionnels clés. L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux au travail ou à l'aide de technologies mises à disposition par l'entreprise doit se faire dans le strict respect du Code, de nos principes fondamentaux et des politiques de l'entreprise. Nous ne devons pas utiliser les technologies informatiques de Teradata (matériel, logiciel ou ressources de réseautage) ou les technologies informatiques d'un client ou d'un partenaire d'affaires pour recueillir des données ou des informations offensantes, sexuellement suggestives, discriminatoires, diffamatoires, pornographiques, illégales ou autres données ou informations inappropriées, pendant ou en dehors des heures de travail.

Votre conduite sur les réseaux sociaux a des effets sur votre réputation et peut en avoir sur celle de Teradata. Seul un nombre limité de personnes sont autorisées à s'exprimer au nom de l'entreprise. Ne surestimez pas votre capacité à parler pour le compte de Teradata. Les messages par courrier électronique, SMS, messagerie instantanée, commentaires sur un blog, messages Twitter, communications sur des sites de réseaux sociaux, et messages sur boîte vocale sont une source de communications enregistrables, récupérables, retraçables et faciles à transmettre. Tous les messages rédigés sur ou via les systèmes informatiques de Teradata, ses

appareils ou réseaux, ou qui concernent Teradata doivent être rédigés avec le même soin dont vous feriez preuve si vous rédigiez une lettre avec l'entête de la société.

Vous devez partir du principe que ce que vous dites dans des courriers électroniques, sur une messagerie instantanée, dans des SMS et sur toute autre forme de réseaux sociaux sera lu par les autres et pourrait faire l'objet d'enquêtes internes et externes, ou de divulgations imposées par la loi. La règle dite « des journaux » est une bonne règle générale à garder à l'esprit et à appliquer au contenu des communications et documents utilisant ces ressources, qui font référence à, ou qui implique Teradata : si votre message apparaît en première page d'un journal, de sorte que tout le monde puisse le lire sans aucun autre contexte, serait-il quand même considéré comme cohérent par rapport aux principes fondamentaux et au Code de Teradata ? Si ce n'est pas le cas, alors ne l'utilisez pas, ne l'envoyez pas, ne le publiez pas.

Pour préserver la sécurité, l'intégrité et les objectifs professionnels de nos technologies informatiques et pour se conformer aux lois, à la réglementation, aux obligations de respect de la vie privée, ainsi qu'aux engagements contractuels, nous devons tous prendre les mesures nécessaires pour protéger nos mots de passe et nos codes d'identification, afin d'éviter tout accès non autorisé aux systèmes informatiques de nos clients et partenaires d'affaires.

Nous nous réservons le droit de vérifier l'utilisation que vous faites de nos systèmes et ressources, de même que le contenu de tout message ou document transmis ou stocké via ou sur nos systèmes. Cela inclut des informations qui ont été supprimées par les utilisateurs ou envoyées via les réseaux Teradata. Vous ne pourrez pas invoquer les droits que confère la confidentialité (au-delà de ce qui est prévu par les lois applicables) lorsque vous utilisez la messagerie électronique, Internet, ou tout autre moyen de stockage ou communication électronique sur les ordinateurs ou réseaux de Teradata, de clients ou de partenaires d'affaires. Nous attendons de chacun de nos collaborateurs qu'il respecte les conditions et les limites qui s'appliquent à l'utilisation des ressources Teradata et des ressources de nos clients et partenaires d'affaires.

Aucune des restrictions associées aux réseaux sociaux ou à la confidentialité des informations des salariés n'a pour but ou ne doit être interprétée comme une limite au droit du salarié d'exercer une activité concertée et juridiquement protégée.

Délit d'initié

Nous avons régulièrement accès à des informations auxquelles n'ont peut être pas accès d'autres parties au sujet de Teradata et des sociétés avec lesquelles nous faisons affaire ou à qui nous sommes susceptibles de proposer de faire affaire. Ces renseignements peuvent comprendre des informations non publiques qui pourraient pousser un investisseur à acheter, à vendre, ou à échanger des titres de la société (dont des actions et obligations de Teradata ou d'autres sociétés impliquées), telles que des informations non publiques à propos d'acquisitions, de cessions, de changements dans la direction, de résultats ou de projections financières.

Le délit d'initié est l'acte illégal de vendre, ou de négocier des titres tout en étant en possession d'informations non publiques importantes au sujet de Teradata, de ses clients, de ses partenaires d'affaires, ou autres parties avec lesquelles Teradata entretient ou envisage d'entretenir une relation professionnelle. Le délit d'initié est une violation grave de notre Code, de la Politique Teradata de lutte contre les délits d'initié (se reporter aux Politiques de gestion de l'entreprise **CMP 922** et **CMP 922Q**), des lois fédérales et des lois des États relatives aux titres et pourrait exposer les individus impliqués à un risque de résiliation immédiate du contrat de travail et à d'éventuelles poursuites pénales.

Le fait de donner des conseils constitue également une violation de nos politiques, de notre Code, et des lois sur les titres et valeurs mobilières, avec les mêmes conséquences. Les conseils susmentionnés sont ceux que vous donnez lorsque vous communiquez des informations non publiques importantes à quelqu'un d'autre, même par inadvertance et lorsque cette personne se base sur ces informations pour agir, ou donne des conseils à d'autres

personnes pour qu'elles agissent en fonction de ces informations pour acheter, vendre, ou négocier des titres et valeurs mobilières. Chacun d'entre nous doit veiller à ne pas divulguer d'informations non publiques importantes à propos de Teradata, de nos clients, de nos partenaires d'affaires, ou autres parties avec lesquelles nous entretenons ou envisageons d'entretenir une relation professionnelle, à des membres de la famille, à des amis, ou autres tiers.

Conformément à notre Politique de lutte contre les délits d'initié, certains collaborateurs seront considérés comme des initiés soumis à certaines restrictions et automatiquement écartés de certaines négociations durant certaines périodes. Si vous avez des doutes ou des questions à propos de la négociation de titres et de valeurs mobilières tout en étant en possession d'informations privilégiées ou en occupant des fonctions d'initié faisant l'objet de certaines restrictions, consultez la Politique Teradata de lutte contre les délits d'initié et, si vos doutes persistent, contactez le service juridique pour plus de conseils avant de vous lancer dans la moindre opération.

Communications externes de l'entreprise

Afin de garantir que notre réputation est gérée et protégée de façon efficace, tous les messages envoyés via les organes de presse mentionnant ou concernant Teradata doivent passer par le service de Relations Publiques/Communication de Teradata. De la même manière, toutes les réponses aux citations à comparaître, enquêtes du gouvernement et demandes d'inspection doivent être gérées par le service juridique de Teradata. Toutes les divulgations de résultats commerciaux et financiers doivent être réalisées en stricte conformité avec les politiques Teradata (voir politique **CMP 110**) et sur autorisation du Comité Teradata en charge des divulgations. Cela permet de garantir que les informations que nous collectons ou communiquons sont cohérentes, précises, et conformes aux politiques Teradata, ainsi qu'aux exigences légales, règles et lois sur les divulgations.

Activités politiques et œuvres caritatives

Nous encourageons nos collaborateurs à prendre part aux activités politiques locales de leur choix. Toutefois, tout engagement politique doit se faire sur votre temps libre, avec vos propres ressources et sans déclarer aucun lien avec l'entreprise ou sans parler au nom de l'entreprise sauf si vous y êtes expressément autorisé au préalable, par le service juridique de Teradata.

Les lois et règles qui régissent les activités et contributions politiques de la part d'entreprises dans les divers endroits où nous exerçons nos activités varient et peuvent s'avérer complexes. En règle générale, nous nous imposons de ne rien faire qui pourrait faire penser que nous soutenons un candidat à une élection, un parti politique, ou une initiative politique sans le consentement préalable écrit de notre service juridique. Même dans ce cas, le niveau autorisé concernant les activités politiques sera déterminé par la Politique d'entreprise Teradata relative aux activités politiques (voir **CMP 926**) et la déclaration extérieure de politique concernant les activités politiques à l'adresse **https://www.teradata.com/About-Us/Corporate-Governance/Political-Activity-Policy-Statement**.

En tant que société, nous avons adopté des initiatives et des politiques dans le cadre desquelles nous soutenons des œuvres caritatives et les communautés au sein desquelles nous exerçons notre activité. Notre entreprise dispose également d'un programme, Teradata Cares, qui, entre autres, propose et encourage chacun d'entre nous à utiliser les congés payés pour participer à des œuvres caritatives / services bénévoles communautaires. La quantité de ressources Teradata utilisée à de telles fins doit être gérée, établie et privilégiée. Cela nous permet de maintenir le cap et d'éviter les conflits. Si vous avez des doutes sur le caractère approprié et licite de l'utilisation que vous faites des ressources de l'entreprise ou de votre temps de travail au sein de l'entreprise pour des œuvres caritatives ou pour aider la communauté, n'hésitez pas à en parler au préalable avec votre responsable et/ou le représentant des Ressources humaines et à suivre leurs conseils.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Respect de nos engagements

Chez Teradata, nous sommes une équipe internationale constituée d'individus passionnés. Nous avons gagné le respect et la confiance de nos clients en mettant un point d'orgue à être les meilleurs dans notre domaine.

Pour protéger notre réputation, nous devons nous conformer aux lois des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités et respecter les coutumes et traditions de ces communautés. Dans le même temps, nous ne devons avoir aucun comportement qui viole notre Code ou nos politiques, même si ce comportement est autorisé par les lois locales.

Tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence

Nous ne tolérons aucun acte de corruption et autre irrégularité dans le cadre de nos activités. Notre société et tous nos collaborateurs et équipes partout dans le monde s'engagent à respecter les lois anti-corruption, anti-trafic d'influence et anti-blanchiment d'argent, y compris la « *Foreign Corrupt Practices Act* » (FCPA, loi américaine visant à lutter contre la corruption des agents publics à l'étranger), la « *U.K. Bribery Act* » (loi britannique de lutte contre la corruption), les lois chinoises de répression et de prévention du trafic d'influence et autres lois et exigences internationales applicables. Conformément à ces lois et à notre politique, nous ne devons en aucun cas offrir, donner, demander, ou recevoir une quelconque forme de pot-de-vin ou de dessous-de-table de quiconque et nous ne devons pas non plus faire en sorte qu'un agent tiers le fasse pour nous.

Le terme « pot-de-vin » signifie donner, offrir ou promettre quelque chose de valeur dans le but d'obtenir un traitement de faveur injustifié. Un pot-de-vin peut prendre une autre forme que de l'argent liquide. Tout cadeau inapproprié, toute invitation, ou le fait de payer un prix excessif pour acheter des biens ou des services peut également être considéré comme un pot-de-vin. Un dessous-de-table est la restitution d'une somme d'argent déjà versée ou exigible en récompense de la signature ou de la promotion d'accords commerciaux.

Les conséquences des violations de la FCPA et autres lois anti-corruption et anti-trafic d'influence sont graves, cela peut aller d'amendes infligées aux individus effectuant ou recevant les versements, ainsi qu'à l'entreprise, jusqu'à d'éventuelles peines de prison. Tandis que la FCPA s'applique spécifiquement aux relations avec des agents publics non américains, Teradata condamne tout trafic d'influence dans *toutes* les relations d'affaires. Les mêmes règles qui s'appliquent aux activités entre agents publics américains et étrangers s'appliquent également aux relations avec les clients et partenaires d'affaires privés.

Pour rester conforme aux lois anti-corruption et anti-trafic d'influence, des règles spéciales doivent être respectées avant que quoi que ce soit de valeur soit remis à un quelconque agent public. Veuillez noter que certains de nos clients ou partenaires sont détenus en totalité ou en partie par un organisme ou une société publique. En conséquence, les membres du conseil d'administration, de la direction, les employés, prestataires, et autres représentants de ces sociétés peuvent être considérés comme des agents publics. Dans ces situations, les cadeaux ou invitations professionnels ordinaires et raisonnables sont généralement autorisés lorsque cela est légal et lorsque c'est la coutume dans la communauté en question, à condition qu'ils soient conformes aux politiques Teradata. Pour de plus amples informations sur les plafonds en matière de montant, les exigences d'autorisation préalable et d'autres considérations, veuillez vous reporter à la Politique Teradata relative aux cadeaux et invitations (**CMP 912**), la section du Code qui traite de façon plus spécifique des Cadeaux et invitations ci-dessous, ou consulter le service juridique Teradata avant de faire quoi que ce soit.

Dans certains pays, hors États-Unis, les paiements de facilitation destinés à des agents publics en bas de la hiérarchie peuvent être autorisés en vertu des lois et des coutumes professionnelles locales. Les paiements de facilitation (quelque fois appelées « graissages de patte ») sont des versements de sommes modiques, typiquement réalisés en espèce, pour accélérer l'exécution d'une tâche administrative banale, comme le traitement de la paperasse ou l'octroi d'un permis. Toutefois, il peut s'avérer difficile de savoir lorsqu'un paiement de facilitation dépasse la limite et devient un pot-de-vin. Pour votre propre protection et pour celle de l'entreprise,

nous condamnons tout paiement de facilitation. Vous devez immédiatement signaler au service juridique Teradata toute sollicitation de paiement de facilitation, de même que toute tentative de versement de pots-de-vin ou de dessous-de-table.

Notre Politique internationale de lutte contre la corruption (**CMP 904**) fait état d'une tolérance zéro à l'égard du trafic d'influence, de la corruption, et du blanchiment d'argent. Tous nos collaborateurs doivent respecter cette politique.

Nous avons également adopté plusieurs processus, outils, et moyens de contrôle associés à des précautions qui s'imposent en matière de contrôle des tiers. Ils ont pour but de nous aider à faire un tri et à éviter d'entamer des relations avec des tiers connus pour être impliqués dans des activités de corruption. Ils nous permettent également de veiller à ce que des précautions transparentes et supplémentaires soient prises pour garantir que les relations avec des tiers à haut risque ou apparaissant sur la liste rouge sont gérées en conformité avec toutes les exigences juridiques applicables, tout en tenant dûment à mesurer les risques pour notre réputation. Tous nos collaborateurs doivent se conformer à ces processus et ou outils.

Conseils en matière de lutte contre la corruption

Question : un agent public travaillant avec une banque ou une entreprise de télécommunications non américaine partiellement détenue par l'État vous dit que Teradata bénéficiera d'un traitement favorable lors de négociations en cours si Teradata embauche le fils de l'agent public ; signe un contrat de sous-traitance avec la société du frère de l'agent public ; fait un don caritatif à un fonds de bourse d'études qui profitera à la nièce de l'agent public ; ou couvre les frais de la famille de l'agent public qui l'accompagne lors d'un déplacement professionnel légitime. Que devriez-vous faire ?

Réponse : vous devriez décliner l'offre et le signaler immédiatement à votre responsable et au service juridique de Teradata. Votre responsable et/ou vous devriez immédiatement en parler au service Éthique et Conformité de Teradata. La « *U.S. Foreign Corrupt Practices Act* » (FCPA, loi américaine visant à lutter contre la corruption des agents publics à l'étranger) s'applique aux entreprises basées aux États-Unis et à toutes leurs filiales internationales qui ont à faire à des agents publics travaillant dans des entreprises détenues par des autorités publiques non américaines, telles que la banque ou l'entreprise de télécommunications mentionnée dans ce scénario. Négocier, solliciter, ou proposer un traitement de faveur dans le cadre de relations d'affaires avec ces agents publics en échange de faveurs personnelles pour cet agent public ou pour sa famille, que ce soit en espèce, en équivalent monétaire, ou en nature (comme lui offrir un travail par exemple, un contrat de sous-traitance, une bourse caritative, ou un voyage dont profitent des membres de sa famille sur place) est strictement interdit et doit être immédiatement signalé.

Conformité des exportations et des importations

Pour que nous puissions être considérés sur le marché mondial comme une entreprise de pointe, nous devons être particulièrement au fait de toutes les lois et restrictions en matière d'immigration et de commerce international. L'exportation de marchandises et de technologies dans la plupart des pays, y compris aux États-Unis est très réglementée. Communiquer des informations techniques à une personne qui se trouve dans un autre pays (ou à un ressortissant ou un représentant d'un autre pays, même si cette personne réside provisoirement dans le même pays que vous) peut être considéré comme une exportation aux yeux de la loi. La question de savoir si un produit ou une technologie peut être exporté(e) dépend de plusieurs facteurs, dont la nature de l'élément, le pays de destination, de l'usage final prévu et de l'utilisateur final.

Pour en savoir plus sur l'activité d'exportation et les lois qui régissent cette activité, n'hésitez pas à consulter notre Politique de conformité des exportations (**CMP 919**), ou à contacter le service juridique.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Nous devons également nous conformer aux règles et lois en vigueur en matière d'importation. Ces lois régissent généralement tout ce qui peut être importé dans un pays, le marquage à appliquer sur les marchandises, leur classification et l'estimation de leur valeur, ainsi que les droits de douanes et autres taxes à payer. Les amendes et sanctions en cas de violations des règles d'importation et d'exportation peuvent être importantes. Si vous participez aux procédures d'importation chez Teradata, vous devez lire et comprendre la Politique de conformité des importations de l'entreprise (**CMP 917**). Pour obtenir des conseils à propos de la réglementation en matière d'importations, consultez votre contact désigné en matière de conformité des importations ou notre service juridique.

Nous attendons de chacun de nos collaborateurs qu'il respecte toutes les lois et règles applicables en matière d'importation et d'exportation. Nous rajoutons à ces lois et processus des outils et mesures de contrôle des tiers prévus pour réduire et supprimer le risque de corruption et de trafic d'influence, ainsi que pour se conformer aux sanctions et restrictions commerciales. Nous avons tous le devoir de veiller à bien comprendre qui sont nos clients, comment nos produits seront utilisés, ainsi que les destinations finales de nos produits.

En tant que société basée aux États-Unis, nous sommes soumis à des restrictions d'échange avec certains pays, certaines personnes et sociétés spécifiques. Il nous est également interdit d'exercer certaines activités associées à certaines tentatives d'autres pays, groupes ou clients de mise en place de boycotts, d'embargos, ou autres restrictions commerciales, si ces mesures sont incompatibles avec les politiques commerciales américaines (par exemple, les efforts de certaines personnes ou de certains pays pour limiter ou interdire le commerce avec Israël). Nous conservons les politiques détaillées (**CMP 903** et **CMP 919**) et mettons régulièrement à jour nos listes (les listes des pays et personnes faisant l'objet de sanctions, par exemple) des personnes et pays avec lesquels nous ne pouvons pas faire affaire et celles indiquant les activités de boycott et d'embargo qui sont interdites. Si vous avez des questions concernant les sanctions économiques et commerciales pouvant s'appliquer dans votre domaine, n'hésitez pas à contacter le service juridique.

Cadeaux et invitations

Le terme « cadeaux » peut désigner toute chose ayant de la valeur, y compris des biens, des services, des voyages, des hébergements et des repas et invitations, même si la personne qui a offert le cadeau n'est pas présente. Les pratiques d'offre de cadeaux varient d'un pays à l'autre. Les cadeaux professionnels et invitations sont des attentions destinées à bâtir des relations professionnelles fortes avec des clients et des partenaires d'affaires. Les cadeaux sont néanmoins inappropriés, s'ils sont excessifs, s'ils font naître une obligation ou s'ils sont offerts dans le but d'influencer de façon inappropriée ou douteuse une décision dans un cadre professionnel.

Les cadeaux sont généralement autorisés s'ils :

ont une valeur symbolique

sont peu fréquents

sont offerts de façon transparente

n'ont pas été sollicités

ne sont pas en espèces ou équivalent monétaire (comme les prêts, actions, ou chèques-cadeaux)

prennent la forme de quelque chose qui serait considéré comme approprié par un observateur indépendant (c'est-à-dire pas en rapport avec des invitations, lieux ou services sexuels, par exemple)

sont légaux dans le contexte local dans lequel ils sont offerts et s'ils sont conformes aux politiques de l'autre entreprise

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

La limite maximale standard autorisée pour les cadeaux en vertu des politiques Teradata (**CMP 912**) est de 100 USD pour les cadeaux et de 200 USD pour les invitations. Des limites inférieures peuvent être appliquées conformément aux politiques et règles locales, aux politiques et règles de l'équipe ou du département, ou en vertu du droit local (par exemple, celles relatives aux achats ou invitations d'agents publics ou de représentants d'entreprises entièrement ou partiellement publiques). Vous pouvez demander l'approbation de la direction au préalable pour différents montants en suivant l'approche définie dans la politique CMP 912.

Si l'on vous offre un cadeau ou une invitation illégale ou qui dépasse les montants indiqués dans les politiques Teradata, vous devez poliment expliquer à la personne concernée que les politiques Teradata ne vous autorisent pas à l'accepter. Si vous vous retrouvez dans une situation où le fait de refuser un tel cadeau offenserait ou embarrasserait la personne qui vous l'offre, vous pouvez accepter le cadeau au nom de Teradata et le signaler immédiatement à votre responsable.

Vous devez systématiquement respecter les codes de conduite et les politiques des autres entreprises. Si un cadeau ou une invitation est autorisé(e) en vertu de la politique Teradata, mais interdit(e) par le code ou la politique du destinataire, vous ne devez pas offrir le cadeau. Les choses les plus importantes à ne pas oublier, c'est que vous ne pouvez pas offrir, donner, demander, ou recevoir quoi que ce soit qui pourrait compromettre (ou sembler compromettre) la capacité du destinataire à prendre des décisions professionnelles objectives et vous devez également vous assurer que les cadeaux et les invitations sont transparents vis-à-vis de la direction et qu'ils sont déclarés et enregistrés avec précision dans les documents concernés de l'entreprise. Même dans les cas où vous utilisez votre propre argent ou autres ressources personnelles pour offrir un cadeau ou une invitation au représentant d'un client, vous devez quand même respecter ces exigences.

> **Lorsque vous traitez avec des représentants d'entreprises publiques clientes**, vous devez être particulièrement vigilant(e). Certaines lois interdisent à certains agents publics de recevoir quoi que ce soit de valeur, même le moindre déjeuner, la moindre tasse de café ou le moindre objet symbolique, tel qu'un repas ou article promotionnel portant le logo Teradata.

Conformité de la politique Santé, Sécurité, Environnement

Conformément à notre engagement de faire de notre entreprise un cadre exceptionnel, nous respectons toutes les lois, règles et règlements relatifs à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement (SSE) en vigueur au sein des communautés dans lesquelles nous exerçons notre activité. Nous disposons d'un guide SSE, de Politiques SSE, de procédures opérationnelles normalisées SSE, d'exigences de signalement obligatoire SSE et d'une formation SSE obligatoire pour tous nos collaborateurs. Les informations correspondantes sont disponibles (voir **CMP 601**) ; dont la plupart est également mise à disposition du grand public sur **Teradata.com**.

Responsabilité sociale et droits humains

Nous avons également mis en place en amont des initiatives de durabilité écologique, de respect des droits humains et autres initiatives associées dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont le respect des règles relatives aux matières dangereuses présentes dans nos produits ; de recyclage des déchets électroniques ; les efforts de réduction des émissions lorsque cela est possible ; le respect des normes produit ; des engagements en matière de droits humains par rapport aux minerais provenant de zones de conflit ; le respect obligatoire du code de conduite de nos fournisseurs ; et l'assimilation au sein de notre entreprise des principes du Code de conduite de la Responsible Business Alliance [RBA] et du Pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies (UN). Les informations correspondantes et celles relatives aux autres programmes sont mises à la disposition du grand public à l'adresse suivante : **https:// https://www.teradata.com/about-us/environmental-social-governance**.

Si vous avez des questions, ou si vous avez connaissance de conditions dangereuses ou d'une possible violation des lois SSE, règles, politiques, procédures opérationnelles normalisées, ou de nos engagements en matière de

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

durabilité, de respect des droits humains et autres initiatives associées dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, vous devez immédiatement en parler à votre responsable, au responsable du site, au service juridique, ou au service Éthique et Conformité.

Droits humains

Nous appliquons les dix principes du Pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies, qui sont les suivants.

Principe n° 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection des droits humains internationaux ; et

Principe n° 2 : veiller à ne pas être complice de violations de droits humains.

Main-d'œuvre

Principe n° 3 : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître aux salariés d'opter pour une convention collective ;

Principe n° 4 : l'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ;

Principe n°5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe n° 6 : l'élimination de la discrimination à l'embauche et au travail.

Environnement

Principe n° 7 : Les entreprises doivent adopter le principe de précaution vis-à-vis des défis environnementaux ;

Principe n° 8 : mettre en place des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'environnement ; et

Principe n° 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe n° 10 : Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et le trafic d'influence.

En quête d'innovation

L'innovation et l'agilité dans l'exécution sont le fondement de l'identité de notre entreprise. Nous adaptons ces Principes fondamentaux en fonction de la nécessité de protéger nos actifs les plus importants : nos informations propriétaires. Nous devons tous travailler au respect des règles de gestion et de traitement des informations confidentielles Teradata. Nos futurs succès en tant qu'individus et en tant que société reposeront sur les atouts, les connaissances et la formation que nous aurons accumulés. Il est essentiel de protéger les droits de propriété intellectuelle de notre société. Nous devons également comprendre et respecter les droits de propriété intellectuelle des autres et ne pas violer ces droits, de façon intentionnelle ou non intentionnelle.

Informations exclusives et confidentielles

L'information est un atout clé pour nous. Ces informations comprennent notre propriété intellectuelle et autres informations protégées, telles que :

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Les secrets commerciaux, et autres informations confidentielles, brevets, marques déposées et droits d'auteur ;

La recherche et le développement, y compris les inventions, demandes de brevets et dossiers techniques ;

Les informations de gestion réseau ;

Les plans d'affaires, de marketing et de service ;

L'identité des clients et des prospects ;

Les tarifs et autres devis, offres, et clauses contractuelles ;

Les candidats aux fusions et acquisitions ;

Les plans financiers non publiés, informations, rapports et projections ;

Les documents d'inspection/de test destinés au Programme professionnel certifié Teradata (PPCT) ; et

Les informations faisant l'objet d'accord écrit de non-divulgation/de confidentialité.

Bien que le partage d'informations soit nécessaire sur notre lieu de travail interconnecté, nous devons tous protéger les informations appartenant à Teradata, faire en sorte qu'elles ne soient pas exposées à des personnes non autorisées et veiller à ce qu'elles ne soient utilisées qu'à des fins commerciales légitimes dans l'intérêt de notre société. Nous devons également protéger les informations confidentielles appartenant aux entreprises avec lesquelles nous faisons affaire, telles que nos clients et nos partenaires d'affaires, contre toute divulgation et toute utilisation non autorisées.

De plus, dans l'exercice de nos fonctions, certains d'entre nous ont accès aux renseignements personnels qui nous sont confiées par nos collègues, clients et partenaires d'affaires (par exemple, des renseignements protégés par les lois sur le respect de la vie privée). Si vous avez accès à ce type de renseignements dans le cadre de vos fonctions, vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour veiller à qu'ils soient traités avec soin et respect, dans le strict respect de toutes les exigences légales. Ces renseignements ne devraient être utilisés que dans un cadre professionnel légitime et ne devraient être accessibles qu'aux personnes qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions. Nous n'avons pas le droit de partager ces informations, même avec d'autres collègues, ni de les transférer à l'étranger sans l'autorisation appropriée. Vous devriez prendre des précautions et veiller à indiquer dans tout document ou courrier électronique contenant des informations confidentielles et/ou exclusives la mention *Informations confidentielles Teradata*.

Les informations confidentielles n'étant pas toujours indiquées comme telles, si vous avez des doutes à propos du caractère licite ou approprié de l'utilisation ou de la divulgation de certaines informations, consultez les politiques Teradata applicables (par exemple, les politiques **CMP 1402** et **CMP 204**) relatives à la protection des informations et posez la question à votre responsable ou au service juridique Teradata avant d'utiliser ou de divulguer ces informations.

Propriété intellectuelle des tiers

Nous respectons la propriété intellectuelle de nos fournisseurs, prestataires et concurrents et nous attendons des autres parties qu'elles en fassent de même avec notre propriété intellectuelle. Chacun de nos collaborateurs ne doit utiliser que des logiciels sous licence ou autres propriétés intellectuelles. Nos collaborateurs ne doivent pas télécharger de logiciels ou autre propriété intellectuelle sans en avertir nos équipes en charge des achats ou de l'informatique, ou sans obtenir leur accord. Vous devriez savoir que l'usage de photothèques, de musiques, de textes ou de codes open source dans les documents produits par notre société, tels que des présentations

Microsoft@ PowerPoint® ou autres présentations, peut faire courir un risque à l'entreprise. Vous devez veiller à ce que notre société ou ses prestataires disposent des licences et des autorisations appropriées pour pouvoir utiliser ces ressources avant qu'elles ne soient incorporées dans des présentations ou autres supports.

Nous pouvons utiliser un code informatique open source, souvent disponible gratuitement, en lien avec la propriété intellectuelle de notre société. Toutefois, les modalités d'octroi de la licence de certains codes informatiques en open source pourraient impliquer que la propriété intellectuelle de Teradata (ou même la propriété intellectuelle non liée à Teradata) se retrouve dans le domaine public. Cela pose un problème particulier si le code informatique en open source est intégré dans nos produits de certaines façons ou s'il n'est pas utilisé conformément à certaines exigences qui sont nécessaires pour éviter que cela ne se produise.

Nous avons adopté et appliquons des politiques, pratiques et procédures en matière de propriété intellectuelle et de contenu open source. Les collaborateurs prenant part à des activités associées doivent les connaître et s'y conformer. Si vous avez des questions sur la propriété intellectuelle ou le contenu open source, contactez votre responsable ou le service juridique Teradata.

Programmes professionnels certifiés Teradata

Notre entreprise met à notre disposition les ressources dont nous avons besoin pour obtenir des certifications professionnelles. Les personnes qui passent ces examens de certification doivent lire et comprendre la Politique relative à la sécurité du PPCT AVANT de récupérer les supports de cours pour l'examen et/ou de passer tout examen. Le contenu de l'examen de certification (les questions et les choix de réponse) fait partie intégrante de la propriété intellectuelle de Teradata et ne doit ni être partagé, ni être communiqué à quiconque de quelque manière que ce soit. Les personnes physiques ou morales qui copient, distribuent, mettent en ligne, reçoivent, téléchargent, achètent ou vendent nos documents exclusifs violent la loi, nos droits et nos politiques. Les collaborateurs doivent éviter de prendre part à de telles activités. Si vous tombez sur de tels documents, vous devez le signaler au service Sécurité PPCT (par courrier électronique à l'adresse suivante : at **certification.teradata@teradata.com**).

Respect de la vie privée et protection des données

Nous nous sommes bâti une réputation bien méritée en tant qu'entreprise qui a gagné la confiance et le respect de ses clients et de ses collaborateurs. Nous devons maintenir cette confiance et ce respect en protégeant la confidentialité, l'intégrité et l'accessibilité des données, y compris des informations personnelles. Nous devons tous respecter l'ensemble des procédures applicables en matière de traitement et de manipulation d'informations confidentielles, telles que :

Autoriser l'accès uniquement aux personnes autorisées (par exemple, les collaborateurs et partenaires d'affaires de Teradata ayant un besoin légal et légitime de connaître ces informations) dans le cadre de l'objet social légitime de Teradata et pour une période de temps associée.

Protéger rigoureusement les mots de passe et la technologie à laquelle ils donnent accès.

Résister à la volonté immédiate d'aider des personnes non vérifiées ou non autorisées qui cherchent à accéder à certaines informations, certains fonds, ou à certaines autorisations, via des tentatives d'extorsion de données ou d'hameçonnage.

Maintenir précieusement des sauvegardes conformément à nos Politiques de gestion des données et à nos normes en matière de protection des informations.

Ne jamais envoyer de données confidentielles appartenant à Teradata ou à ses clients sur votre messagerie ou sur vos appareils personnels.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Si vous avez connaissance d'un incident, d'une violation ou d'une atteinte à la sécurité des données, aussi mineure soit-elle, vous avez l'obligation envers notre société et ses clients de le signaler immédiatement afin que nous puissions régler le problème et limiter les dégâts, déposer tout document ou faire toute déclaration requise par les lois, règlements ou contrats applicables et prendre certaines mesures pour nous conformer aux autres lois et règlements sur la protection des données et le respect de la vie privée de façon aussi rapide et exhaustive que possible. Ignorer une violation de la sécurité des données n'est pas une option.

Nous sommes tous tenus de lire, de comprendre, et de nous conformer aux dispositions de notre Déclaration de politique internationale relative à la vie privée disponible à l'adresse suivante : **https://www.teradata.com/Privacy**. Tous les collaborateurs de Teradata jouent un rôle important dans le respect des normes les plus strictes en matière de protection des données. Si vous avez des doutes sur l'utilisation des informations personnelles auxquelles vous accédez dans le cadre de votre travail, n'hésitez pas à contacter le service du respect de la vie privée de Teradata. Vous pouvez également accéder aux conseils de ce service en **cliquant ici**.

Intelligence artificielle

L'IA peut offrir à Teradata des opportunités et des gains d'efficacité exceptionnels. Les outils et les technologies d'IA, y compris l'IA générative, ont la capacité de révolutionner nos modes de travail, de favoriser les décisions basées sur les données et d'améliorer la satisfaction client. Ce potentiel immense s'accompagne de responsabilités supplémentaires. Chez Teradata, notre objectif est d'utiliser l'IA de manière responsable pour améliorer la qualité, la productivité et la valeur globale de notre travail et de nos résultats commerciaux.

Tous les collaborateurs de Teradata sont encouragés à utiliser l'IA en faisant preuve de diligence, de précaution et du sens des responsabilités, et à obtenir l'approbation de leur supérieur avant toute utilisation d'outils d'IA. Pour lire notre Politique d'utilisation et accéder à des conseils généraux sur l'utilisation de l'IA, **cliquez ici**. Toutes les utilisations de l'IA doivent prendre en compte les risques importants suivants :

Utilisation éthique

Confidentialité, gouvernance et gestion des données

Sécurité des données

Pratiques en matière de sécurité

Propriété et droits d'auteur

Vérification de contenu

Gestion des risques tiers

Biais

Le Service juridique est disponible pour répondre à toute question relative à l'IA.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Jouer les premiers rôles dans notre secteur d'activité

Teradata est une entreprise orientée client et marché. C'est d'ailleurs l'un de nos Principes fondamentaux. Nous encourageons une concurrence féroce, mais juste, faisant toujours preuve de la bonne attitude face à la concurrence. Nous appliquons les règles et les meilleures pratiques en matière de concurrence juste et loyale. Nous mettons tout en œuvre pour être les meilleurs au monde et les meilleurs dans notre catégorie sur tous nos segments de marché. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que l'intégrité personnelle et celle de l'entreprise constituent le fondement de notre mission.

Concurrence loyale

Nous sommes déterminés à réussir sur la base du mérite, grâce à nos innovations et à la qualité de nos produits, services, collaborateurs et partenaires d'affaires, quel que soit l'endroit où nous exerçons notre activité. Nous respectons les lois visant à protéger la concurrence et la libre entreprise à l'échelle mondiale, y compris les lois appelées lois antitrust ou lois sur la concurrence loyale.

En vertu des lois sur la concurrence loyale, nous ne pouvons conclure d‘accord quelconque avec un concurrent qui limite la concurrence. Les accords illégaux ne doivent pas laisser place à des contrats signés. Il peut s'agir d'une simple entente à l'oral entre deux concurrents. Toute coordination ou complicité entre deux concurrents représente un acte grave et met Teradata et vous-même en danger.

Lorsque vous communiquez avec des concurrents, vous ne devez pas aborder, discuter, ou évoquer l'un des sujets suivants :

La répartition du territoire ;

La répartition des clients ;

La facturation aux clients d'un prix fixe ou déterminé ;

Le paiement aux fournisseurs d'un prix fixe ou déterminé ;

L'offre de remises, modalités, ou conditions de vente similaires ;

L'obligation pour les revendeurs en aval de facturer un prix de revente fixe ou déterminé ;

Le boycott d'un client ou d'un fournisseur particulier ; ou

Convenir de l'identité de la personne qui remportera un appel d'offres en particulier.

Si l'un des sujets mentionnés est abordé lors de la communication avec un concurrent, vous devez arrêter la conversation immédiatement, montrer votre désapprobation de façon aussi évidente que possible, et signaler la situation au service juridique Teradata.

Faire partie des associations et participer aux salons professionnels du secteur

Les associations professionnelles, les conférences et les salons professionnels peuvent représenter d'incroyables occasions d'agrandir son réseau et de développer son activité, mais ils peuvent également représenter des défis sur le plan juridique et éthique. Lorsque vous assistez à de tels événements, prenez soin d'éviter même l'apparence d'une collusion inappropriée. Si vous avez connaissance d'une discussion formelle ou informelle

entre concurrents sur des sujets anticoncurrentiels lors de l'un de ces événements, vous devez vous excuser et contacter le service juridique.

Traiter équitablement les clients

Nous sommes reconnus pour notre extraordinaire dévouement vis-à-vis de nos clients et notre service à la clientèle. Pour être à la hauteur de cette réputation, nous devons traiter équitablement nos clients.

Les lois sur la concurrence loyale nous permettent généralement de choisir les entreprises avec lesquelles nous souhaitons faire affaire. Toutefois, ces décisions doivent être prises de manière indépendante et jamais en accord ou en collusion avec des concurrents.

Dans le cadre de nos relations équitables avec nos clients et dans notre souci d'éviter d'enfreindre les lois sur la concurrence et les pratiques commerciales loyales, nous :

Ne faisons jamais de fausses déclarations, de déclarations non fondées, ou mensongères à propos des produits ou services de nos concurrents, ni de comparaisons fausses ou non fondées entre leurs produits et services et les nôtres.

Ne prenons jamais aucun engagement et ne faisons aucune promesse que notre société ou nos collaborateurs n'avaient pas l'intention de faire ou ne sont pas capables de tenir.

Ne vendons jamais de produits comparables avec des conditions comparables à des prix totalement différents, pendant les mêmes périodes, dans les mêmes volumes et dans les mêmes zones géographiques, à des clients de concurrents. Des écarts de prix importants pour des clients de concurrents, qui ne sont pas justifiés par des différences objectives en termes de produits / services, de timing, de géographie, de conditions, de volumes et autres, peuvent constituer une discrimination illégale et déloyale par les prix.

Si vous avez des questions sur le traitement équitable des clients, demandez conseil au service juridique avant de faire quoi que ce soit.

Ne pas abuser de notre pouvoir sur le marché

Les lois sur la concurrence loyale empêchent également les entreprises de prendre des mesures qui découragent l'innovation et la concurrence en raison de leur position préférentielle sur le marché. Pour éviter d'abuser de notre position sur le marché, nous ne devons pas :

Vendre nos produits et services à un prix inférieur dans le but d'évincer des concurrents du marché.

Conditionner l'achat de certains produits et services à l'achat obligatoire d'articles supplémentaires.

Conclure des accords de vente réciproque avec des clients dans le cadre desquels nous nous engageons à acheter leurs produits s'ils s'engagent à acheter les nôtres, sauf accord préalable contraire du service juridique.

Conclure des accords de vente exclusive (exclusivité), sans le consentement préalable du service juridique.

Veille stratégique

Obtenir des informations précises sur les activités de nos concurrents est nécessaire et peut même faire partie de votre mission. Nous mettons tout en œuvre pour obtenir ces informations de façon éthique et de sources légitimes. Il s'agit notamment de documents accessibles au public, d'analyses, de publications et d'Internet.

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Il nous est toutefois interdit de bénéficier d'un avantage concurrentiel en obtenant des informations par des moyens illicites. Il nous est systématiquement interdit de voler des renseignements commerciaux confidentiels ou des secrets industriels ou commerciaux par quelque moyen que ce soit, ni par la corruption, l'espionnage, de fausses déclarations, ou autre comportement illégal ou contraire à l'éthique. Cela signifie, en partie, que vous ne devriez pas demander ou encourager d'autres personnes à vous communiquer des informations qui violeraient un quelconque accord de confidentialité qu'elles ont signé avec une autre entreprise. Si quelqu'un vous envoie des informations confidentielles sans que vous l'ayez demandé, vous devez avertir immédiatement le service juridique Teradata.

Chez, Teradata, nous encourageons une concurrence loyale et agressive, mais légale. Si vous êtes un ancien salarié d'un concurrent de nos concurrents, ne divulguez et n'utilisez aucune information confidentielle ou secret industriel ou commercial de votre ancien employeur dans le cadre de vos fonctions chez nous. Même si l'un de vos collègues ou responsables vous demande de communiquer ces informations, vous ne devez pas le faire.

Ressources et personnes à contacter en cas de problèmes concernant l'éthique et la conformité

Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique

Par téléphone, numéro non surtaxé, service disponible 24 heures sur 24, au **866-455-0993** (en dehors des États-Unis, les appelants peuvent bénéficier d'un service non surtaxé en ayant recours au service AT&T Direct) ou sur Internet à l'adresse suivante : **www.integrity-helpline.com/tdhelp.jsp**. Vous avez la possibilité de faire des signalements en toute bonne foi de ces suspicions de violations, ou faire part de vos doutes ou questions en matière d'éthique et de conformité, le faire dans plusieurs langues, de façon anonyme et confidentielle si vous le souhaitez, lorsque cela n'est pas interdit par la loi et sans crainte de représailles.

Boîte de messagerie Teradata dédiée aux questions d'éthique

Par courrier électronique à l'adresse suivante : **E&C@teradata.com**. Vous avez la possibilité de faire des signalements en toute bonne foi de ces suspicions de violations, faire part de vos doutes ou questions en matière d'éthique et de conformité de façon confidentielle si vous le souhaitez, sans crainte de représailles.

Service juridique Teradata

Par courrier électronique à envoyer à Molly Treese à l'adresse suivante : molly.treese@teradata.com, vous pouvez aussi contacter tout autre membre du service juridique Teradata. Une liste des contacts du service juridique est mise à la disposition des employés sur le Portail juridique à l'adresse suivante : **https://teradata.sharepoint.com/sites/LawHub/SitePages/The-Law-Team.aspx.**

Programme professionnel certifié Teradata

Par courrier électronique à l'attention du Programme professionnel certifié Teradata à l'adresse suivante : at **certification.teradata@teradata.com** pour les questions à propos de supports d'étude illégaux ou douteux, de comportements suspects en matière de test, de la représentation du titre de certification et de l'utilisation du logo.

Audit interne Teradata

Par courrier électronique à **internalaudit.teradata@teradata.com**, pour toute question concernant des irrégularités financières.

Sécurité informatique et sécurité interne Teradata

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993

Pour tout problème concernant la sécurité physique ou le vol, contactez le service Sécurité internationale Teradata à l'adresse suivante : **Teradata.SAFE@teradata.com** ou **information.security@teradata.com**.

Politiques internationales Teradata

Le site Web de nos Politiques internationales est mis à la disposition de nos employés à l'adresse suivante **https://teradata.sharepoint.com/teams/policy**, ils pourront y trouver chacune des politiques auxquelles il est fait référence dans le Code.

Teradata.com et autres ressources en ligne

Teradata.com propose des informations au sujet de nos pratiques et politiques en matière de gouvernance interne (voir **Teradata.com/About-Us/Corporate-Governance**), et à propos de nos autres politiques, pratiques et initiatives en matière de durabilité et de responsabilité sociale de notre entreprise (voir **Teradata.com/About-Us/Corporate-Social-Responsibility**). Notre site Sharepoint Éthique et Conformité est disponible à l'adresse suivante : **https://teradata.sharepoint.com/sites/LawHub/SitePages/Ethics-&-Compliance.aspx**, il contient des guides de référence, des vidéos de formation, et d'autres informations sur chacun des thèmes abordés dans le Code.

17095 Via Del Campo, San Diego, CA 92127 Teradata.com

Teradata et le logo Teradata sont des marques déposées de Teradata Corporation et/ou de ses filiales aux États-Unis et dans le monde entier. Nous continuons d'améliorer nos produits au fur et à mesure que de nouvelles technologies et de nouveaux composants deviennent disponibles. Nous nous réservons donc le droit de modifier les spécifications sans préavis. Toutes les fonctionnalités, fonctions et opérations détaillées dans les présentes ne peuvent aucunement être commercialisées nulle part dans monde. Consultez votre représentant Teradata ou le site Teradata.com pour en savoir plus.

© 2025 Teradata Corporation Tous droits réservés. Produit aux États-Unis

Pour signaler une violation ou une préoccupation

Visitez le Service d'assistance téléphonique Teradata dédié aux questions d'éthique ou appelez-nous au 1-866-455-0993